

Société anonyme
faisant ou ayant fait un appel public à l'épargne
à 8800 Roulers, Brugsesteenweg 374
RPM Courtrai – BE405.548.486
www.deceuninck.com

MM. les Actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 8830 Hooglede-Gits, Brugsesteenweg, 164, le mardi 13 mai 2008 à 11h00.

L'assemblée générale ordinaire est convoquée avec l'ordre du jour et les propositions de résolution suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Communication du rapport annuel du conseil d'administration y compris la déclaration en matière de corporate governance et le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
2. Discussion et approbation du bilan clôturé au 31 décembre 2007, affectation du résultat.
Proposition de résolution: approbation du bilan de l'exercice 2007 et de l'affectation du résultat. Attribution d'un dividende brut de 0,2450 € (0,18375 € net) par action entièrement libérée.
3. Communication des comptes annuels consolidés et du rapport consolidé de l'exercice 2007.
4. Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
Proposition de résolution : accorder par un vote séparé décharge aux administrateurs et au commissaire pour le mandat qu'ils ont exercé durant l'exercice 2007.
5. Nomination du commissaire
Proposition de résolution: La nomination de la société Ernst & Young SCCRL, représentée par Mr. Marc Van Hoecke pour une période de 3 ans. Ce mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2011. Les émoluments s'élèvent à 190.000 EUR.

Conditions d'admission

Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur sont tenus de déposer leurs titres au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion, soit au siège de la société, soit auprès d'une agence de la Banque Degroof. Ils ne seront admis que sur présentation d'une attestation certifiant que leurs actions ont été déposées.

Les propriétaires d'actions dématérialisées sont tenus de déposer au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion, au siège de la société ou auprès d'une agence de la Banque Degroof, une attestation établie par un teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité de ces actions jusqu'à la date de l'assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives sont tenus d'avertir par écrit le conseil d'administration de leur intention de participer à l'assemblée au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion.

Les samedis, dimanches et/ou jours fériés légaux ne sont pas considérés comme jours ouvrables.

Procurations

Les actionnaires souhaitant se faire représenter doivent utiliser le modèle de procuration établi par le conseil d'administration conformément à l'article 23 des statuts et dont un exemplaire peut être obtenu au siège de la société. Le formulaire de procuration sera également disponible sur le site internet de la société. Aucune autre procuration ne sera acceptée. Cette procuration doit être déposée au siège de la société au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion.

Les samedis, dimanches et/ou jours fériés légaux ne sont pas considérés comme jours ouvrables.

Le rapport annuel 2007 est disponible sur le site web de la société (www.deceuninck.com).

Au nom du conseil d'administration.

